

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° II - 812

présenté par
M. Le Fur

à l'amendement n° 452 de la commission des finances

à l'ARTICLE 57

Compléter cet amendement par les six alinéas suivants :

« V. – À la première phrase de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité ».

« VI. – En conséquence, à la fin de la première phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« ou partenaires ».

« VII. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« ou le partenaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à prendre en compte la situation des veufs et à étendre à leur profit le bénéfice de la double déclaration.